



Programme de législature

2025-2028



©Photovai

La Commune de Saxon,
au service de toutes les générations.
Pour un avenir plus solidaire,
durable et mobile.

Les projets

Pages 4 à 9



Les services

Pages 10 à 16

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2025 a débuté sur les chapeaux de roues pour votre nouveau Conseil municipal.

Avec **quatre nouveaux membres sur sept**, les élus ont pris appui sur la nouvelle directive interne du Conseil municipal, ratifiée par leurs prédécesseurs. Celle-ci prévoit notamment une **nouvelle répartition des dicastères** et trace les grandes lignes de la structure de l'administration.



Le nouveau Conseil municipal, soit de gauche à droite: Samuel Veuthey, Arnauld Favre, Christian Roth, Jimmy Evershed, Antoine Pedroni, Sébastien Rhoner et Gaël Mermoud.

©Photoval

Dicastère administration générale et bourgeoise (État-major)

Christian Roth
Président

Dicastère finances et promotion économique

Samuel Veuthey
Vice-président

Dicastère travaux publics et énergies

Arnauld Favre
Conseiller communal

Dicastère urbanisme, constructions et environnement

Antoine Pedroni
Conseiller communal

Dicastère jeunesse et formation

Gaël Mermoud
Conseiller communal

Dicastère cohésion sociale et santé

Sébastien Rhoner
Conseiller communal

Dicastère sécurité, culture, tourisme et sport, jumelage

Jimmy Evershed
Conseiller communal

L'organisation de l'administration reflète celle du Conseil municipal. Chaque membre de l'exécutif peut ainsi concentrer ses activités sur les objectifs stratégiques de la commune, tout en se reposant sur une **structure administrative fiable et pérenne**.

Afin de guider son activité durant **quatre ans**, le Conseil municipal a établi un **programme de législation**, lequel dessine les grandes lignes des **objectifs** à atteindre.

PROJET 1



COMPLEXE SCOLAIRE ET INFRASTRUCTURES DE L'ENFANCE P.4

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES ET RÈGLEMENT DES CONSTRUCTIONS P.5

PROJET 2



MOBILITÉ P.6

PROJET 3



PROJET 4



CITÉ DE L'ÉNERGIE P.7

PROJET 5



PLAN DE RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER P.8

RÈGLEMENTS EAU POTABLE ET EAUX USÉES P.9

PROJET 6





Agrandissement du **complexe scolaire** et des **infrastructures** de l'enfance

Face aux défis croissants posés par l'évolution démographique et les besoins de notre population, notre commune se doit d'investir de manière significative dans des **infrastructures scolaires, d'enfance et sportives**. Ce projet ambitieux, qui s'étendra sur plusieurs années et débordera probablement sur la prochaine législature, représente un investissement financier conséquent, mais il est essentiel pour garantir la **qualité de vie et le bien-être de nos habitants**.

Ces financements permettront de répondre aux exigences d'une **population en pleine expansion et aux enjeux de demain** :

- ▶ une capacité d'accueil accrue et modernisée dans les écoles,
- ▶ des espaces adaptés et sécurisés pour l'enfance,
- ▶ des équipements sportifs performants et accessibles à tous.

Ces infrastructures ne sont pas seulement une réponse aux besoins actuels, mais aussi un gage de pérennité pour la commune, en renforçant le sentiment d'appartenance de nos résidents.

En investissant dès aujourd'hui dans ces domaines, nous assurons à notre commune un **développement harmonieux tourné vers l'avenir**. Il s'agit d'un engagement fort pour le **bien-être des générations présentes et futures**, ainsi que pour la **vitalité de notre commune**.





Révision du **plan d'affectation des zones** et du **règlement communal** **des constructions** (PAZ et RCC)

La révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions (RCC) s'inscrit dans un cadre légal contraignant, notamment en réponse aux exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Ces adaptations sont indispensables pour garantir une **utilisation rationnelle et durable du territoire communal**, tout en tenant compte des **évolutions socio-économiques et démographiques**.

Ce projet de révision vise à :

- harmoniser notre cadre de développement territorial avec les principes de densification et de préservation des zones agricoles et naturelles, comme le requiert la LAT,
- renforcer la cohérence entre les zones d'habitation, d'activité, et de loisirs, tout en respectant les spécificités locales.

Ce travail, bien que complexe et étalé sur plusieurs années, est essentiel pour assurer un **développement harmonieux** de notre commune.

Il permettra de répondre aux **besoins de la population actuelle et future**, tout en respectant les **impératifs environnementaux et les objectifs de durabilité**.

Le processus a débuté durant la législature 2021-2024 et se finalisera durant la période 2025-2028.





Amélioration de la **mobilité**

Face aux mutations démographiques, à la densification du tissu urbain et à l'augmentation constante du trafic, notre commune doit **adapter en profondeur son réseau de mobilité** pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population. L'amélioration de la mobilité constitue dès lors l'un des axes structurants de cette législation, avec la volonté d'agir de **manière coordonnée, ambitieuse et durable**.

Sur la base d'une étude menée par des experts en mobilité, ce projet (présenté à la population en août 2022) vise une transformation progressive mais profonde de l'organisation des déplacements à Saxon.

Il repose sur plusieurs objectifs prioritaires :

- ▶ fluidifier la circulation au centre du village,
- ▶ favoriser les modes de déplacement doux,
- ▶ améliorer la sécurité et l'accessibilité,
- ▶ offrir une meilleure qualité de vie à l'ensemble des usagers.

Il s'agit d'un projet d'envergure, qui s'inscrira dans la durée et nécessitera une planification rigoureuse en lien avec les autorités cantonales. En repensant nos infrastructures de mobilité, nous construisons une **commune plus fonctionnelle, plus respectueuse de l'environnement et mieux préparée aux enjeux de demain**.

Ce choix stratégique est un investissement pour le **bien-être collectif**, la **cohésion territoriale** et l'**attractivité de Saxon**, pour les **générations d'aujourd'hui et de demain**.





Renouvellement de la **certification** «**Cité de l'énergie Gold**»

Gage de notre engagement fort envers la **transition énergétique** et la **durabilité**, le renouvellement de la certification «Cité de l'énergie Gold» est un objectif prioritaire pour notre commune. Symbole d'excellence, celle-ci récompense nos efforts dans l'adoption de **pratiques durables** en matière de **gestion énergétique**, d'**optimisation des ressources** et de **réduction des émissions de CO₂**.

Afin de maintenir ce label exigeant, nous devons poursuivre et renforcer nos efforts dans **plusieurs domaines clés** :

- ▶ efficacité énergétique des bâtiments communaux,
- ▶ promotion de la mobilité douce,
- ▶ sensibilisation des habitants aux comportements écoresponsables,
- ▶ soutien aux énergies renouvelables.

La certification «Cité de l'énergie Gold» témoigne également de notre engagement à suivre une **trajectoire durable pour les générations futures**, en intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux dans nos projets et dans notre planification territoriale.

Ce renouvellement représente non seulement une **reconnaissance** de nos actions passées, mais aussi une **motivation** pour continuer à innover et à mobiliser la communauté.

En 2021, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les façades de la salle polyvalente Florescat.





Réalisation d'un **plan de rénovation** du **parc immobilier**

La mise en œuvre d'un plan de rénovation du parc immobilier communal constitue une étape essentielle pour **améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments, prolonger leur durée de vie, et garantir des conditions d'accueil optimales aux usagers**. Ce projet de rénovation s'inscrit dans une **démarche durable** et s'aligne avec nos **objectifs environnementaux**, notamment en matière de **réduction de l'empreinte carbone** et de **gestion responsable des ressources**.

L'élaboration de ce plan vise à établir un **programme de rénovations prioritaires**, en fonction de l'état des bâtiments, de leur consommation énergétique (Enercoach), et de leurs usages. Ce travail inclut :

- ▶ des mesures d'isolation thermique,
- ▶ des mesures de modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation,
- ▶ l'intégration de solutions basées sur les énergies renouvelables, partout où cela est possible.

La rénovation du parc immobilier communal, étalée sur plusieurs années, représente un investissement stratégique pour notre commune. Elle contribuera non seulement à la **maîtrise des coûts énergétiques** et à la **préservation du patrimoine communal**, mais aussi à l'**amélioration du confort et du bien-être de tous les utilisateurs**.

Ce plan ambitieux est un engagement fort vers un **avenir plus durable et respectueux de l'environnement**.

Le nouveau bâtiment communal est équipé d'une installation de production de chaleur et de rafraîchissement passif.





Révision des **règlements communaux** sur l'**eau potable** et sur l'évacuation des **eaux usées**

La révision des règlements communaux relatifs à l'eau potable et à l'évacuation des eaux usées est une étape cruciale pour **garantir la qualité, la durabilité et la sécurité** de ces services essentiels qui doivent être autofinancés. Dans un contexte de **pressions croissantes sur les ressources en eau** et de réglementation renforcée en matière de protection de l'environnement, il est impératif de mettre à jour nos normes et pratiques pour **répondre aux besoins actuels et anticiper les défis futurs**.

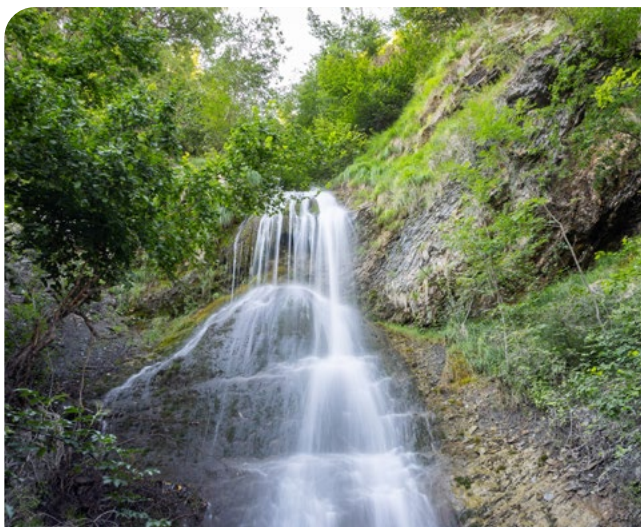
Pour l'**eau potable**, cette révision vise à :

- ▶ optimiser la gestion de la distribution,
- ▶ assurer une qualité irréprochable de l'eau,
- ▶ renforcer la résilience du réseau face aux aléas climatiques.

En parallèle, la révision du règlement sur l'évacuation des **eaux usées** est essentielle pour :

- ▶ garantir une gestion efficace et respectueuse de l'environnement,
- ▶ limiter les risques de pollution,
- ▶ intégrer des technologies plus durables pour le traitement des eaux usées.

Ces révisions permettront d'adapter nos infrastructures et nos pratiques aux standards actuels, tout en contribuant à une gestion responsable et durable de nos ressources en eau. C'est un investissement nécessaire pour **protéger notre environnement, assurer le bien-être de nos habitants et garantir un service de qualité** sur le long terme.



Dicastère administration générale et bourgeoisie

Christian Roth, *président*

Gouvernance

- Mettre en œuvre la nouvelle organisation des services communaux
- Accompagner l'exécutif dans un fonctionnement orienté «stratégie»
- Encourager la formation continue du personnel (méthodes de gouvernance et outils de gestion)

Administration générale

- Offrir un accueil de qualité et bienveillant aux administrés
- Améliorer l'accès en ligne aux prestations publiques courantes
- Mettre en place un système de feedback en ligne pour les usagers

Communication

- Consolider les outils de communication :
pérennisation du journal communal officiel en tous ménages,
développement de la présence sur les réseaux sociaux, création
de supports de communication liés à l'activité municipale
- Organiser des consultations publiques sur des projets clés
- Créer des événements pour informer et mobiliser les citoyens

Relations

- Organiser des rencontres ponctuelles avec les exécutifs voisins
(ou une délégation) pour traiter des problématiques communes
- Renforcer la coopération entre les communes (intercommunalités)

Dicastère finances et promotion économique

Samuel Veuthey, *vice-président*

Politique budgétaire

- Maîtriser les dépenses communales dans le cadre du budget de fonctionnement
- Améliorer la marge d'autofinancement en priorisant les investissements selon les ressources disponibles et les besoins essentiels
- Sensibiliser les associations intercommunales aux enjeux financiers
- Étudier la possibilité de partenariats public-privé pour financer certains projets d'infrastructures
- Réaliser une planification financière à 5 ans, avec l'appui d'un prestataire externe, intégrant le prochain cycle d'investissements

Patrimoine foncier

- Examiner la mise en valeur de terrains communaux
- Anticiper les besoins communaux futurs en infrastructures en identifiant des terrains stratégiques à acquérir
- Rechercher des subventions ou financements externes pour les projets de développement des terrains communaux afin de limiter l'impact budgétaire

Promotion économique

- Organiser des visites d'entreprises ou commerces et des échanges sur leurs préoccupations
- Proposer des soirées thématiques pour soutenir le développement et l'innovation des entreprises locales

Dicastère travaux publics et énergies

Arnauld Favre, *conseiller communal*

Mobilité

- Réaménager le parking Florescat
- Requalifier la route cantonale (RCT9)
- Optimiser le trafic et la mobilité (arrêts de bus, places publiques, etc.)
- Planifier les mesures liées à la mobilité douce et à la requalification des axes routiers
- Engager les démarches pour la reprise du pont de la Pierre-à-Voir

Énergies

- Développer l'énergie locale à partir des ressources naturelles
- Accompagner la population dans la mise en œuvre de la Loi cantonale sur l'énergie
- Renforcer les compétences internes dans le domaine de l'énergie
- Favoriser les moyens de transport électriques en interne
- Réaliser le projet de micro-turbine des eaux à la station du Pessot
- Mettre à jour la planification énergétique territoriale (PET)
- Organiser un événement sur le thème de l'énergie
- Optimiser les traitements à la STEP (faisabilité et rentabilité)
- Finaliser l'optimisation du réseau d'éclairage public

Réseau routier (y.c. souterrain)

- Réaménager :
rue de Gottfrey, Nouvelle Avenue, Le Petit-Chemin, ch. des Quiess, ch. du Toulain, ch. du Vieux-Saule, ch. du Chartreux, ch. de l'Église
- Intégrer des matériaux écologiques et durables dans les rénovations
- Renforcer la sécurité routière (signalisation, éclairage, gestion du flux routier lors de travaux)

Eaux

- Mettre en œuvre la 1^{re} étape du PGA (plan général d'approvisionnement en eau)
- Poursuivre les démarches pour trouver de nouvelles sources d'eau potable
- Anticiper le renouvellement de la concession du bisse de Saxon
- Moderniser le contrôle à distance du réseau d'irrigation
- Poursuivre la mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et finaliser le plan du cadastre souterrain privé du réseau d'égouts
- Évaluer des solutions de récupération et de recyclage des eaux pluviales

Dicastère urbanisme, constructions et environnement

Antoine Pedroni, *conseiller communal*

Bâtiments communaux

- Réaliser les aménagements extérieurs du secteur Casino
- Étudier la réaffectation de l'ancienne Maison de commune pour accueillir un service public

Gestion des déchets

- Améliorer le système de ramassage
- Installer de nouveaux points de collecte sélective en fonction des besoins
- Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance du recyclage et de lutte contre le *littering* (écoles, entreprises et ménages)
- Collaborer avec des entreprises spécialisées pour développer des solutions innovantes de traitement et de valorisation des déchets

©Photoval



Dicastère jeunesse et formation

Gaël Mermoud, *conseiller communal*

Politique de la jeunesse

- Accompagner la création d'un dicastère jeunesse et formation
- Initier une politique communale dédiée à la jeunesse
- Développer l'animation socioculturelle en collaboration avec le dicastère cohésion sociale et santé
- Pérenniser le passeport vacances

Structures d'accueil

- Planifier l'accueil pré- et parascolaire et promouvoir une offre cohérente
- Proposer des formations continues pour le personnel encadrant, afin d'assurer un accueil de qualité et conforme aux dernières pratiques pédagogiques
- Développer des partenariats locaux pour enrichir l'offre pré- et parascolaire
- Évaluer la mise en place d'une plateforme en ligne pour faciliter les inscriptions et les échanges avec les parents

Enseignement

- Renforcer la position de l'École de Saxon comme lieu de formation et d'éducation sain et harmonieux
- Valoriser la relation entre les écoles et les familles
- Accompagner la création de projets collectifs au Centre scolaire
- Offrir des conditions de travail attractives à l'ensemble du personnel
- Encourager des initiatives durables et unificatrices dans les écoles, pour sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et sociaux

Bibliothèque

- Développer des partenariats locaux pour enrichir l'offre aux usagers

Dicastère cohésion sociale et santé

Sébastien Rhoner, *conseiller communal*

Intégration

- Poursuivre et développer des activités en faveur de l'intégration

Politique des seniors

- Pérenniser et enrichir l'animation socioculturelle en collaboration avec le dicastère jeunesse et formation
- Développer des projets intergénérationnels
- Mettre en place un système de visites à domicile pour les aînés isolés (bien-être et intégration sociale) incluant un plan canicule
- Créer des partenariats avec les institutions sanitaires locales pour proposer des ateliers de prévention santé adaptés

©Photoval



Dicastère sécurité, culture, tourisme et sport, jumelage

Jimmy Evershed, *conseiller communal*

Sécurité

- Maintenir une police de proximité efficace et renforcer la collaboration avec la Police cantonale pour améliorer le sentiment de sécurité et lutter contre les incivilités
- Assurer le renouvellement du corps des sapeurs-pompiers et anticiper l'organisation future à l'échelle des communes voisines
- Poursuivre la mise en place de l'État-major communal avec un exercice grandeur nature
- Étudier l'organisation de séances d'information et de formation à la sécurité pour les citoyens
- Mettre en place les mesures utiles au renouvellement régulier du personnel du corps des sapeurs-pompiers et de la Police intercommunale

Culture, tourisme et sport

- Pérenniser et développer les activités du délégué à la culture
- Développer la politique culturelle à l'échelle de notre commune
- Poursuivre la mise en valeur du site médiéval
- Définir une politique communale du tourisme et évaluer les besoins en matière d'accueil touristique
- Maintenir des infrastructures sportives de qualité et accessibles

Sociétés locales et manifestations

- Soutenir les sociétés locales, les associations et la société de développement dans l'organisation de manifestations et événements

Jumelage

- Pérenniser les échanges scolaires dans le cadre du jumelage